

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU 23 SEPTEMBRE 2026

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de M. le maire, Cyril CHAUVOT.

Etaient présents : M. Cyril CHAUVOT, Mme Nathalie BARDIN, Mme Laetitia DA SILVA, Mme Florence RENAUDIN, M. Laurent BARDIN, M. Michel PANNETIER, M. Stéphane SAUVAGÈRE, M. Gilles ORILIA, Mme Aurélie JACQUET, M. Benjamin NIEL, M. Aurélien SCOTTI, Mme Mireille MARTIN, M. Jérôme DE FIGUEIREDO, Mme Véronique OKERMANS, Mme Aurélie FERRERO

Ont donné pouvoir : M. Jean-Luc LIVERNEAUX à M. Gilles ORILIA, M. Eric LENOIR à M. Cyril CHAUVOT

Etaient absentes : Mme Fanny LELU Mme Astride BARON

Mme Véronique OKERMANS est nommée secrétaire de séance.

I Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans remarque.

II Finances

Délibération n° 2026/65 : Tarif de la cantine

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE le montant du prix du repas de cantine à 4.80€ à compter du 19 octobre 2026.

Délibération 2026/66 : Tarif emplacement marché de Noël

Sur proposition de Mme Laetitia DA SILVA, adjointe au Maire chargée des manifestations, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE le tarif des emplacements pour les marchés touristiques ou de Noël comme suit :

- 7 € pour un emplacement à l'intérieur, comprenant la mise à disposition d'une table de 1,80 m
- 5 € pour un emplacement à l'extérieur, correspondant à 3 mètres linéaires
- DÉCIDE que les associations de la commune de Gurgy bénéficieront de la gratuité de l'emplacement

Délibération n° 2026/67 : Subventions à la coopérative scolaire le blé en herbe

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'octroyer les subventions suivantes aux associations de la commune :

Nom de l'organisme	2024	2025	2026
Coopérative scolaire le blé en herbe	1000.00 €	1000.00 €	1000.00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026.

III Ressources humaines

Délibération n°2026/68 : Création d'un emploi permanent au service périscolaire et extrascolaire

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE

- d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps complet à compter du 11 décembre 2026 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié en annexe ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le maire à signer le contrat le cas échéant.

Délibération 2026/69 Contrats d'engagement éducatif 2027

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DÉCIDE

Article 1 :

De créer le nombre d'emplois indiqués dans le cadre du dispositif « contrat d'engagement éducatif ».

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement éducatif correspondant aux emplois créés.

Article 3 :

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2027

Article 4 :

Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Liste affichée, le 24 septembre 2026

Le Maire

Cyril CHAUVOT